

Débat d'Orientation Budgétaire

Ville de Clohars-Carnoët

2022



Mairie de Clohars-Carnoët
1, place Général de Gaulle 29360
02 98 71 53 90 - www.clohars-carnoet.fr

Sommaire

Préambule

1- Le contexte économique	page 3
A. International // européen	page 3
B. National	page 5
B.1. Les grands indicateurs	page 5
B.2. La Loi de programmation de finances	page 8
2- Les Particularités des communes touristiques	page 12
3- Les indicateurs principaux pour la commune	page 12
A. La population	page 12
B. La Démographie communale	page 13
C. Les Effectifs scolaires	page 14
D. L'urbanisme	page 14
4- Analyse rétrospective sur 5 ans	page 15
A. En section de fonctionnement	page 15
A.1. Les recettes	
A.2. Les dépenses	page 20
B. En investissement	page 22
B.1. Les recettes	
B.2. Les dépenses	page 22
C. Focus sur l'épargne	page 22
D. Focus sur la dette	page 24
5- Les perspectives budgétaires pour 2022	page 26
A. En fonctionnement : recettes et dépenses – les orientations	page 26
A.1. Les hypothèses de recettes en 2022	page 26
A.2. Les hypothèses de dépenses en 2022	page 27
B. Les Investissements : les prévisions 2022 en dépenses et recettes	page 29
C. Les Budgets annexes	page 30
D. Les prospectives 2023 -2026	page 30

Débat d'Orientation Budgétaire : préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective). Ce débat est aussi un outil de prospective car il permet de s'interroger sur la capacité de la commune à financer les décisions prises et celles à venir et de débattre des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Il définit ainsi les grandes orientations du budget primitif qui sera adopté au mois de mars prochain.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Le DOB doit s'effectuer sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) a introduit une nouveauté pour toutes les collectivités concernées par un débat d'orientation budgétaire. En effet, son article 13 prévoit que chaque collectivité ou EPCI présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que celui de son besoin de financement annuel.

Ce rapport doit être transmis au préfet et au président de l'intercommunalité, il fait également l'objet d'une publication. Le débat doit être acté par une délibération spécifique soumise au vote.

1- Le contexte économique

A. International // européen

Source : Caisse d'Épargne – « Support à la préparation de votre DOB » - janvier 2022.

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID-19 au 1er trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé **une croissance positive au cours de l'année 2021.**

L'arrivée des **vaccins** en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique.

Les **plans de soutien** budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance.

Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les États-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe (au prix d'une mortalité plus élevée), ont redémarré plus vite que le reste du monde.

L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir.

Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau prépandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres **obstacles** qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise : la remontée des prix de l'énergie qui a provoqué une accélération de l'inflation au second semestre ; les pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, qui a limité certaines productions industrielles. Enfin, en conséquence des confinements, s'est ajoutée une pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).

Plus récemment, l'accélération de la propagation du variant Omicron fait peser le **doute** sur les **prévisions de croissance** de l'économie mondiale.

Pour la zone Euro, les confinements ayant été plus longs et plus stricts, la croissance a redémarré plus tardivement qu'aux États-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays.

Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacement en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de **l'inflation**. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (5 % estimés en zone euro en décembre contre 0,9 % en janvier).

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres 2021. Néanmoins, en raison de l'accélération de l'inflation dans un contexte de reprise de la croissance et **de la guerre en Ukraine**, des incertitudes existent sur l'évolution des taux d'intérêts qui demeurent historiquement à des niveaux très bas.

Quelles conséquences probables du conflit Ukrainien ? (Source : France Inter- « l'edito eco » de D. Seux – 24/02/22)

Les effets de la guerre déclenchée par Moscou en Ukraine ne font aucun doute sur l'augmentation des prix de l'énergie et agricoles.

Dans l'immédiat, dans les échanges à Londres, le cours du pétrole a grimpé de 3% en avant-séance le 22 février et a passé le cap des 100 dollars pour la première fois depuis 2014. Impossible de savoir jusqu'à quelle hauteur les prix sont susceptibles de grimper. La France comme tous les autres pays dispose de

réerves. Mais le principal, c'est le gaz. L'approvisionnement de la France provient à hauteur de 17% de gaz russe, le premier fournisseur est la Norvège. Cet approvisionnement ne passe pas par un gazoduc en Ukraine, il passe par Nord Stream 1, sous la mer Baltique. Le cours du gaz va grimper très vite (+ 21% sur le marché spot) – mais en France il est bloqué par l'Etat. La France ne manquera pas de gaz à court terme, les réserves étaient fin janvier à 31%.

Toujours sur les marchés, on s'attend à ce que le blé, le maïs et les engrais coûtent plus cher, la Russie et l'Ukraine sont de gros producteurs.

Et les conséquences à moyen terme ? Ce conflit et son impact énergétique vont alimenter l'inflation et vont peser sur la reprise mondiale. Pour limiter cette inflation, les banques centrales seront amenées à relever leurs taux d'intérêt. Le coût du crédit risque de monter plus vite que prévu dans les prochains mois.

B. [National](#)

B.1. Les grands indicateurs

Concernant la France, L'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance. Après une année perturbée par la pandémie de COVID-19, la levée progressive des restrictions sanitaires et la progression de la campagne vaccinale ont permis une reprise de l'activité.

Ainsi, le PIB est revenu quasiment à son niveau d'avant crise (-0,1 % par rapport au T4 2019).

Cette dynamique s'explique par un rebond de toutes les composantes de la demande intérieure. Celle-ci a été portée par la reprise des services impactés par la crise sanitaire (notamment le secteur de l'hébergement et de la restauration) et par la consommation des ménages qui a constitué le principal moteur de la croissance.

L'investissement est resté stable au 3ème trimestre en raison des difficultés d'approvisionnement, bridant l'investissement des entreprises ainsi que celui dans le secteur de la construction.

Sur le plan extérieur, les exportations se sont accélérées alors que les importations sont restées stables.

Néanmoins, face à la menace de la 5ème vague épidémique, la croissance pourrait être mise en péril. L'indice du climat des affaires de l'INSEE s'est replié de 3 points en décembre 2021, reflétant la baisse du moral des chefs d'entreprise dans un contexte d'incertitude.

Pour l'instant, l'économie française semble bien résister. Malgré l'émergence du variant Omicron, la croissance se poursuivrait mais connaîtrait un ralentissement début 2022 avant de repartir.

Sur le marché du travail, l'onde de choc provoquée par la crise de la COVID-19 a été amortie. L'emploi salarié a augmenté tout au long de l'année 2021, dépassant ainsi de 1 % son niveau pré-pandémique. Néanmoins, on constate des disparités entre secteurs, notamment l'emploi dans l'industrie qui reste en deçà de son niveau d'avant crise.

Les créations d'emploi combinées à la hausse de la population active ont entraîné un recul du chômage. De 8,9 % au T3 2020 à 7,6 % au T4 2021, le taux de chômage ressort plus bas qu'avant la crise.

Néanmoins, la normalisation du marché du travail s'est accompagnée du retour des difficultés en termes de recrutement (premier frein à l'activité des PME et TPE) qui s'explique principalement par un problème d'appariement entre offre et demande de travail. D'après un sondage de l'INSEE, 56,9 % des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en décembre 2021. Ce phénomène a été amplifié par la particularité de la crise de la COVID-19 qui a entraîné :

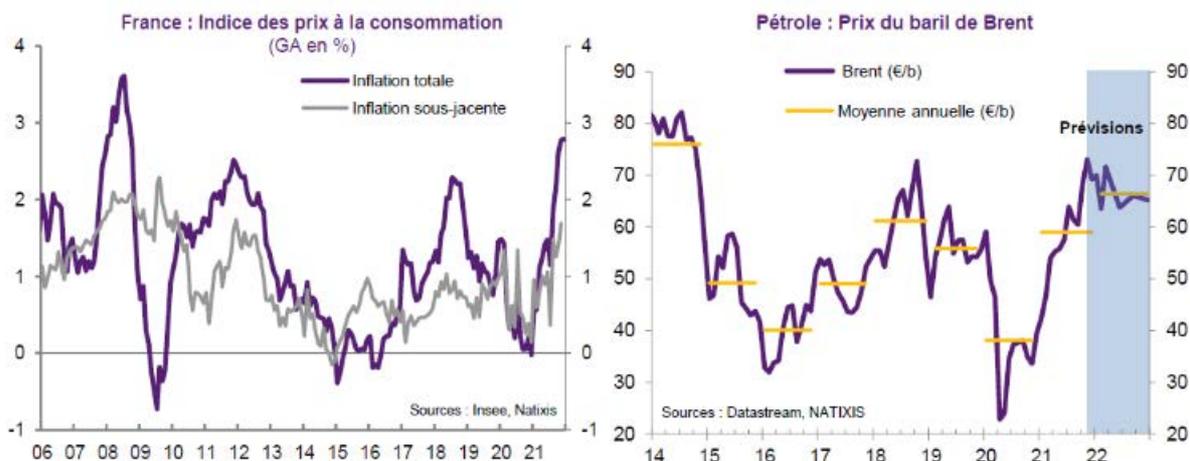
- Une interruption soudaine des activités économiques
- Une rétention de la main d'œuvre par des dispositifs de chômage partiel
- Des difficultés de remobilisation de la main d'œuvre



Sur l'inflation, après un épisode de forte baisse en 2020 en raison de la forte baisse du prix du pétrole, elle a progressivement regagné du terrain pour atteindre 3,4 % en décembre 2021. Au total, pour l'année 2021, la progression de l'inflation a été de 2,1 %. Cette forte hausse s'explique principalement par l'accélération de la composante énergie (+ 18,6 % en décembre 2021), qui après s'être effondrée en 2020 sous l'effet des mesures de confinement, s'est progressivement redressée dans un contexte de reprise économique mondiale. Plus particulièrement, le prix du Brent est passé de 19\$ en avril 2020 à 81\$ en décembre 2021, soit le niveau le plus haut enregistré depuis trois ans.

Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules a également joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation. On a par ailleurs observé un rattrapage du prix des services affectés par la pandémie (+2,4 % dans le secteur de la restauration et de l'hébergement en décembre 2021). Enfin les goulets d'étranglement sur les biens manufacturés pèsent également sur les prix (+ 1,2 % en décembre 2021 après +0,8 % le mois précédent).

Bien qu'il apparaisse difficile d'estimer la durée exacte de l'inflation, son caractère transitoire n'est pour l'instant pas remis en cause. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de biens manufacturés ainsi que les risques de nouvelles ruptures d'approvisionnement causées par les mesures introduites face à la menace du variant Omicron rendent les projections d'inflation très incertaines.



Sur la dépense publique, après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, elle devrait retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,4 % du PIB en 2021 (après 9,1 % en 2020) et baisser à 4,8% en 2022.

Le niveau des dépenses publiques resterait élevé à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019).

Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire le déficit.

Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique).

A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée :

- Une inflation durablement plus élevée qu'attendu
- Un marché du travail moins dynamique qu'attendu qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activité

	2018	2019	2020	2021p	2022p
Deficit public (% du PIB)	2,3%	3,1%	9,1%	8,4%	4,8%
Dettes publiques (% du PIB)	97,8%	97,5%	115,0%	115,6%	114,0%
Taux de dépense publique	54,0%	53,8%	60,8%	59,9%	55,6%
Croissance du PIB (vol.)	1,8%	1,8%	-8,0%	6,7%	4,0%

Le plan de relance France 2030

Ce plan vise à construire une économie décarbonée, résiliente et souveraine. Doté de 30 milliards d'euros sur cinq ans, ce nouveau programme d'investissement prévoit d'en consacrer près de la moitié à la transition écologique.

Le plan est réparti en 10 objectifs et vise des débouchés concrets comme le petit réacteur nucléaire, les biomédicaments ou l'avion bas-carbone (entre autres). Ce sont entre 3 et 4 milliards € qui devraient être investis en 2022, et donc intégrés au PLF 2022.

Le plan européen NextGenerationEU

Dans le cadre de son programme d'aides exceptionnelles pour aider les États membres à faire face à la crise et à impulser les réformes pour la transition écologique et numérique, l'Union Européenne a mis en place un plan de 672,5 milliards €, répartis entre subventions (312,5 Mds €) et prêts (360 Mds €). La France bénéficie de 39,4 milliards € de prêts et s'est engagée à mettre en place son plan national d'ici l'été 2026. Parmi les 20 réformes et 71 investissements prévus en France, 46 % du plan sera destiné aux objectifs écologiques et 21 % à la transition digitale.

Le programme NGEU a mis à disposition de la France un budget qui s'élève à un total de 70,3 milliards €.

B.2. La Loi de programmation de finances

Glossaire :

PLF : Projet de Loi de Finances

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DSR : Dotation de Solidarité Rurale

DSU : Dotation de Solidarité Urbaine

FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources InterCommunes

TH : Taxe d'Habitation

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

CET : Contribution Economique Territoriale, ex taxe professionnelle, se décompose en 2 composantes

- *CVAE Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises*
- *CFE Cotisation Foncière des entreprises*

FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA

Après des précédentes lois de finances lourdes de conséquences pour les collectivités (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, réforme des impôts de production, stabilisation des concours financiers de l'État, incitation à la modération des dépenses de fonctionnement), la loi de finances 2022 contient peu de dispositions pour les collectivités.

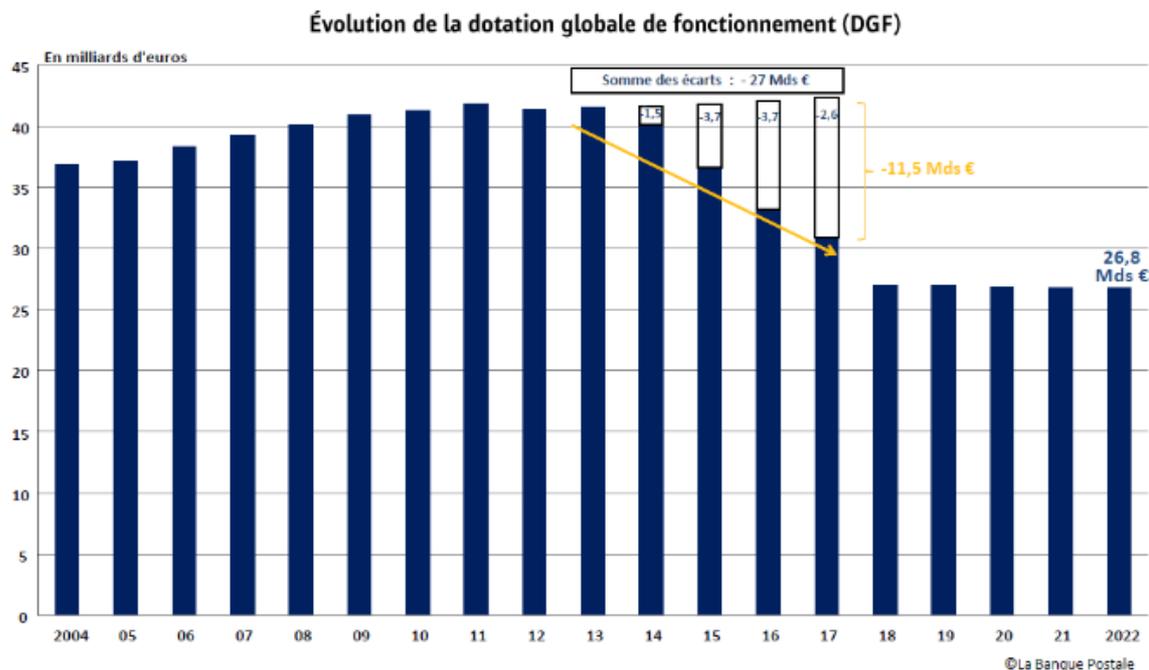
Il convient aussi de rappeler qu'il s'agit de la dernière loi de finances de l'actuel quinquennat qui se conclura en avril 2022. Il s'agit donc d'un document de fin de cycle contenant simplement des ajustements sur les réformes fiscales et marquant également la continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire.

Des transferts financiers de l'État aux collectivités en augmentation

Ils atteignent 105 milliards à périmètre courant, en hausse de 1,2% (+1,3 Mds). Cette augmentation est principalement liée à la fiscalité transférée.

Maintien de la DGF en 2022

La dotation globale de fonctionnement (DGF) pour l'année 2022 s'établit à 26,798 milliards d'euros (-0,02%)



Dotations de solidarité urbaine et rurale

La DSU et la DSR sont augmentées de 95 M€ chacune (contre +90M€ par an entre 2019 et 2021).

Réforme des critères de répartition de la DGF

Le potentiel financier, le potentiel fiscal et l'effort fiscal, utilisés dans le calcul des dotations de l'Etat, vont être corrigés progressivement entre 2022 et 2027.

- Les potentiels fiscal et financier sont élargis à de nouvelles recettes (taxes sur les pylônes et DMTO notamment).
- L'effort fiscal des communes n'intégrera plus les produits fiscaux intercommunaux comme auparavant (y compris la TEOM et les compensations fiscales).

Dotations de soutien à l'investissement local en hausse pour 2022

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 2,1 milliards € dans la LFI 2022, montant en hausse (lié à la DSIL) comparativement à 2021 :

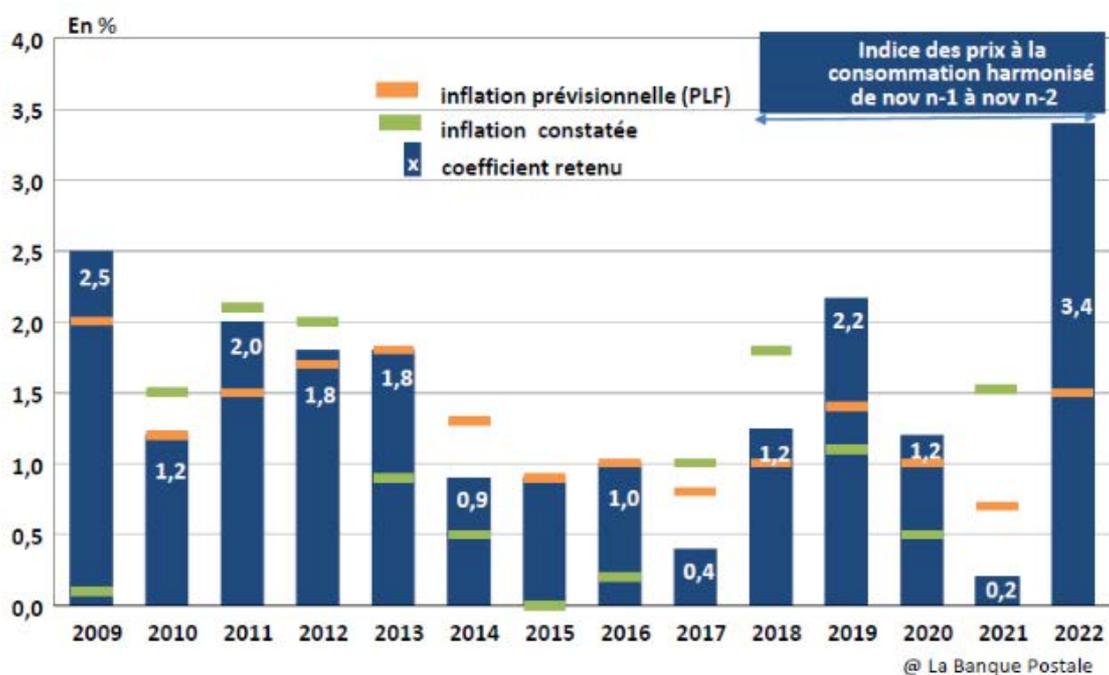
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 907 millions € (+337 millions € par rapport à 2021)
- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €

La loi de finances précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, ces dotations doivent être notifiées pour au moins 80% du montant des crédits répartis pour l'exercice en cours, durant le 1^{er} semestre de l'année civile

Avant le 31 juillet (30 septembre auparavant) de l'exercice en cours, la liste des opérations ayant bénéficié d'une subvention ainsi que le montant des projets et celui de la subvention attribuée par l'État sont publiés sur le site internet officiel de l'État (préfecture départementale ou régionale)

Revalorisation forfaitaire des bases d'imposition

Elle est calculée en fonction de l'inflation entre novembre 2020 et novembre 2021. Pour 2022, elle est fixée à **+3,4%** (contre +0,2% en 2021).



Le calendrier de la suppression des effets de la TH

	2020	2021 (Transfert du FB départemental aux communes et nationalisation de la THRP)	2022	2023 (Suppression de la THRP)
Bases des communes				
Abattements et exo TF	Délib. possible	Gel	Délib. possible	Délib. possible
Abattements et exo TH	Gel abattement	Gel abattement	Gel abattement	Suppression THRP et pas d'abattement sur la THRS
Revalorisation forfaitaire TF	+1,2%	0,2 %	3,4 %	Droit commun (évol. IPCH nov n/nov n-1)
Revalorisation forfaitaire TH	+0,9% (THRP) (+1,2% THRS/THLV)	Gel 0,2 % THRS	Gel THRP 3,4 % THRS	Droit commun (pour THRS/THLV) (évol. IPCH nov n/nov n-1)
Taux des communes				
TF	Variation possible	Variation possible	Variation possible	Variation possible
TH	Gel	Gel	Gel	Variation possible THRS/THLV

TF : taxe foncière

TH : taxe d'habitation, THRP : taxe d'habitation sur les résidences principales, THRS : taxe d'habitation sur les résidences secondaires, THLV : taxe d'habitation sur les logements vacants.

IPCH : indice des prix à la consommation hors tabac

Prolongement en 2022 de deux dotations liées à la crise sanitaire

La loi de finances rectificative pour l'année 2021 a instauré deux nouvelles dotations initialement prévues pour la seule année 2021. L'article 113 de la loi de finances pour 2022 les prolonge pour une année supplémentaire en y apportant quelques modifications.

Taxe d'aménagement

Cette taxe s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme (extension et les communes en perçoivent une partie.

Avant 2022, elles pouvaient la reverser, en tout ou partie, à leur EPCI. L'article 109 les oblige à présent, à effectuer ce reversement, au prorata des charges de financement des équipements assumés par chaque collectivité.

Création d'une majoration de cotisation au centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

Les communes, départements, régions et leurs établissements publics participent au financement du CNFPT, via une cotisation portant sur la masse des rémunérations des agents. Le conseil d'administration du CNFPT en vote le taux de cotisation qui ne peut pas excéder 0,9%.

Cet article instaure une majoration de cotisation qui est affectée au financement des frais de formation des apprentis que les collectivités emploient. Le taux de cette majoration est fixé

selon les mêmes modalités mais il ne peut pas être supérieur à 0,1%. Cette majoration entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022 à hauteur de 0,05%.

2- Les Particularités des communes touristiques

La réforme du classement des communes touristiques et des stations classées de tourisme, introduite par la loi du 14 avril 2006, crée un nouveau régime juridique offrant un véritable statut aux communes touristiques.

La dénomination de communes touristiques est attribuée par arrêté préfectoral pour une durée de cinq ans. Cette lisibilité accrue est un gage de qualité offert aux touristes. Les plus attractives d'entre elles pourront accéder à la catégorie supérieure de station classée de tourisme, prononcée par décret pris pour douze ans. C'est le cas de Clohars Carnoët. Le statut de station classée entraîne des exigences en termes de diversité des modes d'hébergements, de la qualité de l'animation, des facilités de transports et d'accès ainsi que de la qualité environnementale. Ce sont autant de facteurs d'attractivité fortement incitatifs pour conquérir de nouvelles clientèles.

L'activité touristique procure ainsi des recettes plus élevées mais induit également des charges proportionnellement plus importantes. L'endettement rapporté à la population est conséquent mais rapporté à l'épargne brute, il est du même ordre que dans les autres communes.

Les communes touristiques < 10 000 habitants se caractérisent par :

- Des dépenses de fonctionnement à l'euro par habitant plus importantes
- Des ressources fiscales par habitant également majorées
- Un recours à l'emprunt, rapporté au nombre d'habitants plus fort

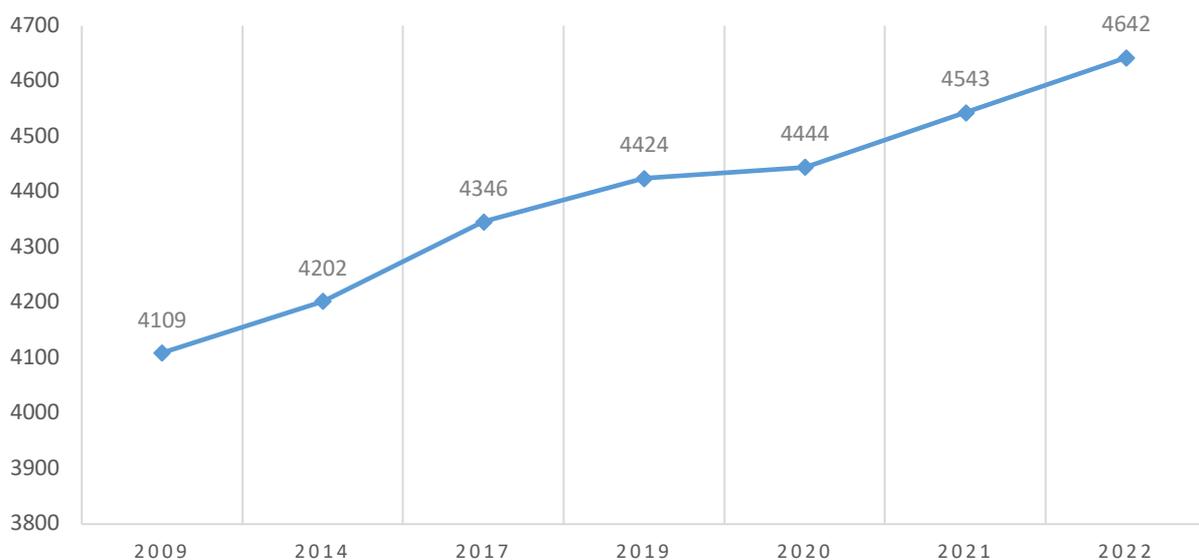
L'analyse financière de la commune se fera en intégrant cette grille de lecture. La comparaison par strate se fera à partir des populations DGF. En effet les communes touristiques ayant une population de résidences secondaires élevées générant à la fois des recettes et des dépenses plus larges que celle des autres communes, la comparaison ne peut se faire à partir de la population municipale.

3- Les indicateurs principaux pour la commune

A. La population

année	2009	2014	2017	2019	2020	2021	2022
nombre d'habitants	4109	4202	4346	4424	4444	4543	4642
évolution en habitant		93	144	78	20	99	99
%tage		2,26%	3,43%	1,79%	0,45%	2,23%	2,18%

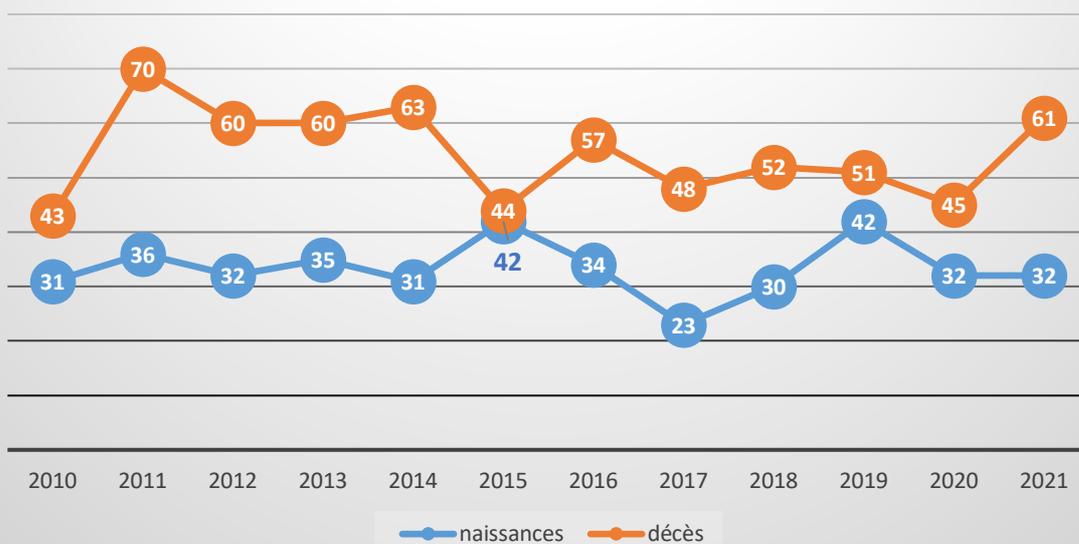
EVOLUTION DE LA POPULATION MUNICIPALE DEPUIS 2009



B. [La démographie](#)

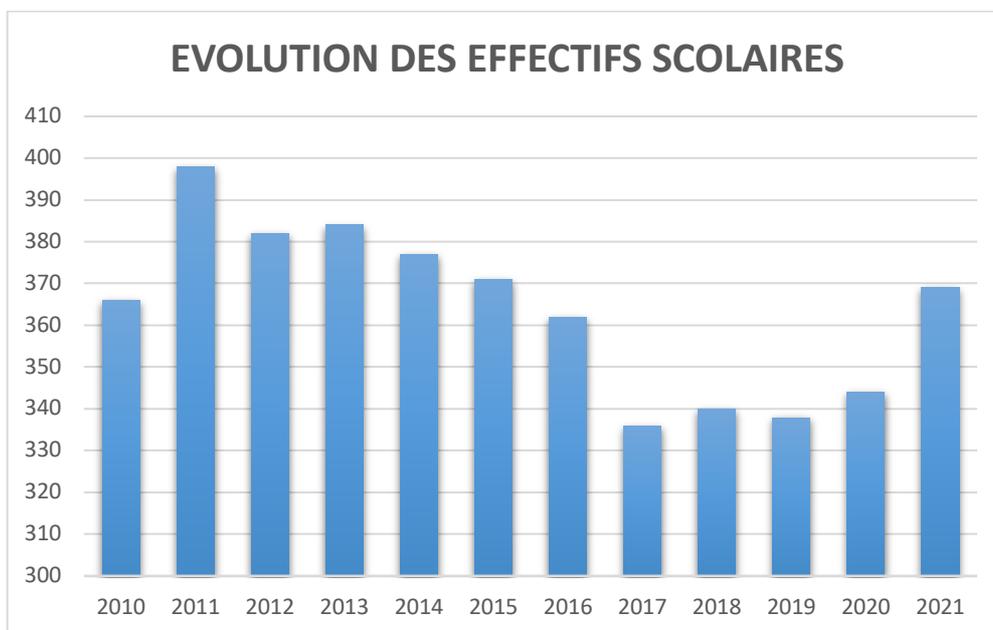
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
naissances	31	36	32	35	31	42	34	23	30	42	32	32
décès	43	70	60	60	63	44	57	48	52	51	45	61
PACS								4	20	12	9	13
mariages	18	17	21	23	20	22	25	23	25	19	16	16

EVOLUTION DE LA DEMOGRAPHIE DEPUIS 2010



C. Les effectifs scolaires

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
EFFECTIFS	398	382	384	377	371	362	336	340	338	344	369

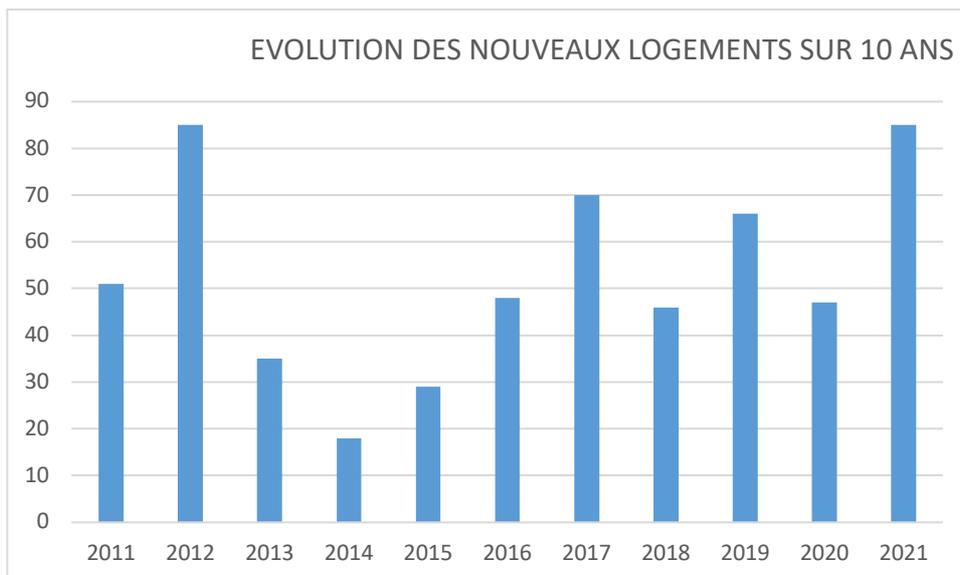


D. L'urbanisme

J'aurai supprimé le 1^{er}...

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
PERMIS DE CONSTRUIRE	74	134	70	58	75	75	98	89	104	77	96
MAISONS individuelles	33	73	35	18	29	32	44	38	48	41	53
MAISONS Location accession	18	12	12	0	0	0	8	8	0	0	3
APPARTEMENTS	0	0	0	0	0	16	18	0	18	6	29
TOTAL NOUVEAUX LOGEMENTS	51	85	35	18	29	48	70	46	66	47	85
DECLARATIONS PREALABLES	196	224	205	240	244	224	257	221	233	282	298
CERTIFICATS D'URBANISME	223	233	186	188	237	237	227	258	248	244	298
LOTISSEMENTS	0	2	0	1	0	3	0	4	6	3	4

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
LOGEMENT INDIVIDUEL ACCORDÉ (MI+PSLA)	33	73	35	18	29	34	52	46	47	41	56
LOGEMENT COLLECTIF ACCORDÉ	0	0	0	0	0	6 (PC caduc)	18	0	18	6	29 + 1 PC de 24 logts en attente
PERMIS D'AMENAGER ACCORDES	0	2	0	1	0	3	0	4	7	3	2 +1 PA de 1 lot en attente
→NB TOTAL DE LOTS ACCORDES	0	79	0	9	0	18	0	4	18	13	34



La moyenne de logements construits sur 10 ans est de 53 par an.

4- Analyse rétrospective sur 5 ans

L'ensemble des chiffres mentionnés au titre de 2021 sont **indicatifs**. Ils n'ont pas été confirmés par le compte de gestion du Trésor public.

A. En Section de fonctionnement

o A1 les recettes de fonctionnement

Les produits des services

Ces derniers comprennent principalement :

- les redevances des équipements culturels : abonnements médiathèque et ludothèque, entrées et ventes de la MMP et de l'abbaye de St Maurice, billetterie programmation culturelle
- Les redevances à caractère sportif et de loisirs : base voile, gym, pass nature et pass bien être, tennis et balafenn
- Les redevances périscolaires
- Les remboursements de frais, principalement de QC.
- Les redevances et concessions funéraires

	2017	2018	2019	2020	2021
Produits des services (70)	336	383	439	359	467
<i>Variation nominale</i>	32	47	57	-80	108
Evol. nominale	10,5%	14,0%	14,9%	-18,2%	29,9%

	2017	2018	2019	2020	2021
Produits des services (70)	336	383	439	359	467
<i>Variation nominale</i>	32	47	57	-80	108
Evol. nominale	10,5%	14,0%	14,9%	-18,2%	29,9%
703 - Recettes d'utilisation du domaine	22	14	24	29	55
<i>Variation nominale</i>	2	-8	10	5	27
Evol. nominale	8,9%	-35,1%	68,0%	19,4%	92,4%
7067 - Redev. scolaire et périscolaire	165	161	158	118	200
<i>Variation nominale</i>	-5	-4	-3	-40	82
Evol. nominale	-3,1%	-2,4%	-1,6%	-25,2%	69,4%
7062 7063 - Redev. à caractère culture et sportif	106	150	189	184	179
<i>Variation nominale</i>	46	44	39	-5	-5
Evol. nominale	75,9%	41,5%	25,7%	-2,5%	-2,6%
7087 - Remboursements de frais	15	15	25	25	31
<i>Variation nominale</i>	4	0	10	0	6
Evol. nominale	31,3%	-1,3%	66,0%	0,1%	22,5%
Solde produits des services	27	42	43	3	1
<i>Variation nominale</i>	-14	15	1	-40	-2
Evol. nominale	-34,3%	53,5%	2,4%	-93,4%	-73,2%

Les produits des services augmentent de 108 000€ en 2021.

Les recettes d'utilisation des domaines sont constituées des concessions du cimetière et des redevances d'occupation du domaine public. S'agissant des premières, le travail des services sur le renouvellement des concessions a été efficace : ces dernières ont été renouvelées de manière exceptionnelles à hauteur de 25 560€.

Le montant des redevances d'occupation du domaine public de 29 036€ est gonflé artificiellement par des régularisations de 2020.

Les redevances scolaires et périscolaires progressent nettement : se cumulent un phénomène de rattrapage, après les différents confinements de l'année de 2020 et une augmentation des effectifs scolaires (+7% d'élèves à la rentrée 2021.)

Les redevances à caractère sportif et culturel recouvrent 2 réalités différentes : malgré une difficulté à recruter les moniteurs de voile et une équipe réduite, les recettes de la base nautique progressent de 22 000€ en 2021.

En revanche, les recettes des équipements culturels enregistrent une nouvelle année de ralentissement du fait du covid : confinement au printemps et instauration du pass sanitaire au mois d'août.

Les remboursements de frais sont composés des remboursements de QC pour l'entretien des ZA et des sentiers, des remboursements de charges du CCAS et, exceptionnellement en 2021, de 10 774€, de certificats d'économie d'énergie versés par le SDEF.

Les dotations communautaires et taxes

Il s'agit :

- Des dotations communautaires : dotation de solidarité : + 15, attribution de compensation : -12, le FPIC disparaît en 2021 : -16, soit un solde négatif de -13 K€
- Des droits de place
- Des droits de mutation : en nette augmentation mais avec une recette exceptionnelle de vente de foncier d'entreprise en 2021.

	2017	2018	2019	2020	2021
Impôts et taxes divers (autres 73)	530	552	413	661	836
<i>Variation nominale</i>	-7	21	-139	248	175
Evol. nominale	-1,2%	4,0%	-25,1%	59,9%	26,6%
Attribution de compensation reçue	311	278	154	143	131
<i>Variation nominale</i>	3	-33	-124	-11	-12
Evol. nominale	0,8%	-10,7%	-44,6%	-7,4%	-8,3%
Dotation Solid. Ctaire reçue	139	166	155	145	161
<i>Variation nominale</i>	-11	27	-12	-10	15
Evol. nominale	-7,3%	19,5%	-7,0%	-6,2%	10,6%
7336 - Droits de place	22	18	19	11	18
<i>Variation nominale</i>	9	-4	2	-8	6
Evol. nominale	68,4%	-19,2%	10,2%	-40,9%	54,1%
7368 - Taxe locale sur la publicité extérieure	0	0	1	5	4
<i>Variation nominale</i>	-5	0	1	4	-1
Evol. nominale	-100,0%	s.o.	s.o.	519,6%	-28,4%
7381 - DMTO	58	85	79	357	520
<i>Variation nominale</i>	-2	27	-6	278	163
Evol. nominale	-3,3%	46,4%	-7,4%	351,0%	45,8%
Solde impôts et taxes divers	0	5	5	0	4
<i>Variation nominale</i>	0	5	1	-5	4
Evol. nominale	12,1%	n.s.	15,0%	-100,0%	n.s.

Les dotations d'Etat et participations

Il s'agit :

- Des participations de l'Etat, du Département et de la CAF
- De la DGF : dotation forfaitaire, DSR et DNP

	2017	2018	2019	2020	2021
Participations diverses (autres 74)	185	176	186	211	190
<i>Variation nominale</i>	7	-8	10	25	-21
Evol. nominale	3,8%	-4,4%	5,7%	13,2%	-10,1%
FCTVA fct	0	12	4	4	5
<i>Variation nominale</i>		12	-8	-1	2
Evol. nominale		s.o.	-64,6%	-16,2%	46,3%
7471 - Particip. Etat (élections - prog° culturelle)	2	0	0	24	14
<i>Variation nominale</i>	-3	-2	0	24	-9
Evol. nominale	-54,0%	-100,0%	s.o.	s.o.	-38,5%
7473 - Particip. Département (prog° culturelle)	10	11	8	7	7
<i>Variation nominale</i>	0	1	-3	-1	0
Evol. nominale	-0,1%	10,0%	-27,7%	-16,4%	6,4%
7475 - Particip. Groupements (fonds lecture, points collecte)	14	3	16	12	7
<i>Variation nominale</i>	9	-11	13	-4	-5
Evol. nominale	166,8%	-76,5%	381,2%	-26,0%	-38,9%
Autres C/747 (participations) CAF	151	146	158	165	156
<i>Variation nominale</i>	-6	-5	12	7	-10
Evol. nominale	-4,0%	-3,2%	8,2%	4,5%	-5,8%
Dotations	744	738	713	689	626
DGF	585	582	566	552	547
Fonds de péréquation	53	48	35	16	0
Compensations fiscales	105	108	112	121	80

La DGF n'a cessé de diminuer depuis 8 ans : c'est désormais 397K€ en moins chaque année (278K€ de contribution au redressement des finances publiques et 119K€ de prélèvement annuel supplémentaires).

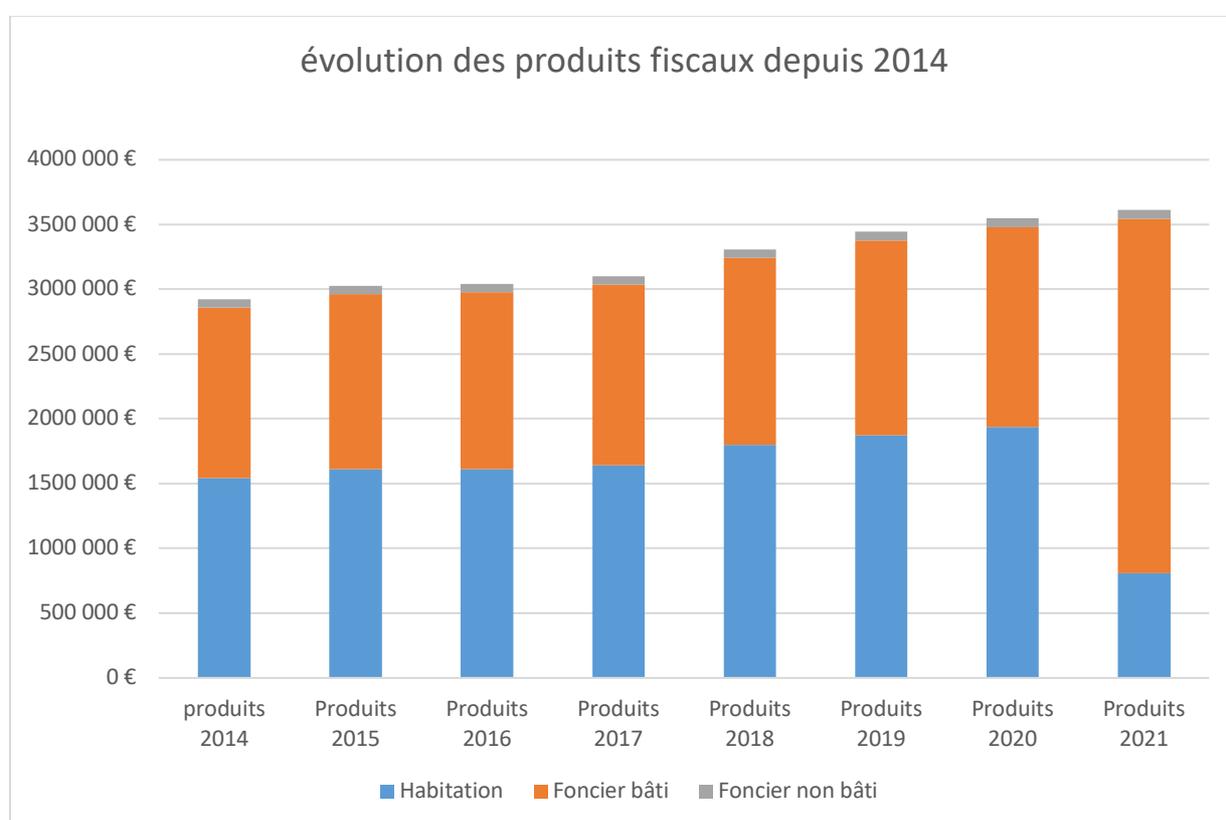
A noter que la commune de disposant pas de la dotation bourg centre garanti, ces prélèvements, en dépit de l'augmentation de la population, continueront de baisser chaque année.

En 2021, la participation de la CAF baisse du fait du nouveau dispositif : -10K€

La Fiscalité

De 2014 à 2021

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TH <i>Résident 2daire uniquement à partir de 2021</i>	14,77%	14,77%	14,77%	14,77%	15,77%	15,77%	15,77%	15.77%
TF	18,21%	18,21%	18,21%	18,21%	18,21%	18,21%	18,21%	34.18%
TFNB	40,23%	40,23%	40,23%	40,23%	40,23%	40,23%	40,23%	40.23%
Produits	2 924 M€	3 063 MK	3 055K€	3 143K€	3 323K€	3 453K€	3 553K€	3 612K€



Les recettes liées à l'augmentation des taux de fiscalité sur la TH votée en 2018 ne seront pas compensées par l'Etat pour les résidences principales. Les recettes générées sont annulées à hauteur de 73 000 € alors même que le président avait pris l'engagement qu'elles seraient compensées à l'euro près.

L'évolution des profits fiscaux est liée au dynamisme des bases (valorisation physique) et au coefficient de valorisation de ces dernières (valorisation nominale) décidé chaque année dans la Loi de finances. Pour 2021, le taux de revalorisation des bases voté dans la Loi de finances était de 0.2%.

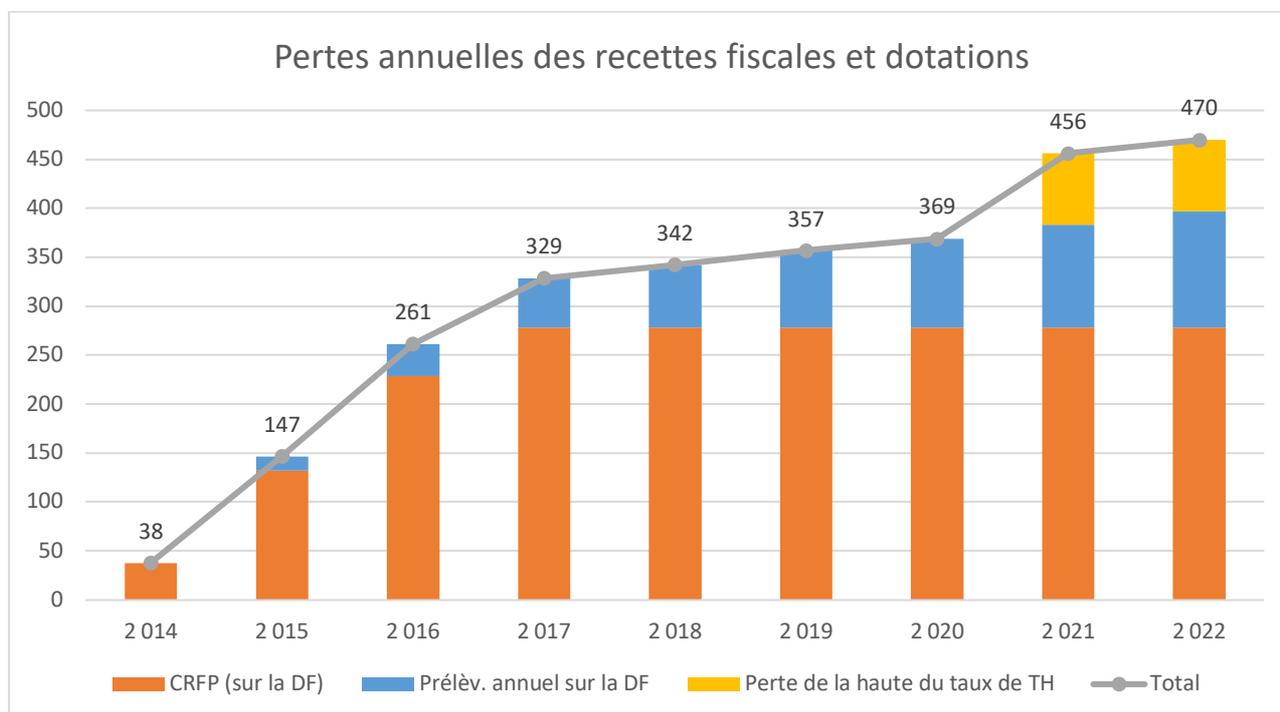
2021 a été l'année de la mise en œuvre de la réforme relative à la taxe d'habitation. Celle-ci n'est désormais plus payée que par les résidents secondaires. Pour compenser cette perte, l'état a prévu que les communes récupèrent la part de foncier des propriétés bâties des départements. Le nouveau taux de

foncier bâti communal est donc l'addition du taux de la commune et du taux départemental. Le taux de foncier bâti en 2021 passe de 18.21% à 34.18%. cette opération ne conduit pas à récupérer exactement le même produit fiscal : certaines collectivités peuvent voir leur produit fiscal majoré, d'autres minoré. Pour corriger cet effet, la loi de finances a créé le coefficient correcteur : le « COCO ». ce dernier permet un juste calcul du produit fiscal de TFPB. Il intègre également la non compensation par l'Etat de l'augmentation du taux de TH voté en 2018.

Pour la commune, le « coco » est de 0.95. le reversement de fiscalité lié à la réforme est de 144 000€ (dont 73 000 € non compensés)

La loi de finances 2022 prévoit un taux de revalorisation des bases en 2022 de 3.4%.

Synthèse des pertes annuelles DGF et fiscalité



Si l'on ajoute la perte à l'éligibilité du FPIC, alors même que la population augmente **ce sont chaque année plus d'un demi millions d'Euros qui manquent au budget.**

[A2 les dépenses de fonctionnement](#)

Les charges à caractère général

	2017	2018	2019	2020	2021
Charges à caractère général (011)	1 284	1 405	1 366	1 335	1 453
<i>Variation nominale</i>	130	121	-39	-30	118
<i>Evol. nominale</i>	11,3%	9,4%	-2,8%	-2,2%	8,8%

Elles comprennent les charges de fonctionnement courant : prestations de service, fluides, abonnements, maintenance, entretien, frais de télécommunications...

Après avoir ralenti en 2019 et 2020, elles augmentent en 2021, du fait des prestations de service et notamment de la facturation de la restauration scolaire, de l'énergie (électricité, gaz, carburant), des fournitures pour les travaux en régie, des fournitures de voirie et de la maintenance.

Les charges de personnel

Elles recouvrent l'ensemble des salaires, indemnités, charges et frais de personnel, toutes catégories confondues. Ces dernières doivent être examinées en tenant compte des atténuations de charges, c'est-à-dire des remboursements réalisés par l'assurance statutaire, les budgets annexes, la sécurité sociale ou autres partenaires pour apprécier correctement leur évolution.

Elles évoluent du fait du glissement vieillesse technicité, des augmentations de charges, de l'assurance statutaire, des évolutions législatives, des nouveaux recrutements : accueil technique, communication, espaces verts, voile..)

	2017	2018	2019	2020	2021
Charges de personnel (012)	2 527	2 600	2 723	2 758	2 837
<i>Variation nominale</i>	208	73	123	35	78
Evol. nominale	9,0%	2,9%	4,7%	1,3%	2,8%
Atténuations de charges (013)	227	304	303	278	222
<i>Variation nominale</i>	6	77	-1	-25	-56
Evol. nominale	2,8%	33,9%	-0,5%	-8,2%	-20,1%
charges nettes	2 300	2 296	2 420	2 480	2 615
<i>Variation nominale</i>		-4	124	60	134
Evol. nominale		-0,2%	5,4%	2,5%	5,4%

La moyenne de l'évolution des charges nettes de personnel en 5 ans est de 3.3% (incluant les charges de personnel de la base voile).

Elles augmentent de 134 K€ du fait des recrutements opérés en 2021 et de l'augmentation des salaires des agents de catégorie C (revalorisation liés au relèvement du SMIC)

Les autres charges de gestion courante

Elles sont principalement constituées des indemnités des élus et des charges, de la participation à l'école privée, des subventions aux associations et au CCAS.

Ces charges évoluent peu.

	2017	2018	2019	2020	2021
Autres charges de gestion courante (65)	494	479	348	348	343
<i>Variation nominale</i>	27	-15	-130	-1	-5
Evol. nominale	5,8%	-3,1%	-27,2%	-0,1%	-1,5%

En 2019, QC prend la compétence SDIS ce qui diminue la charge pour la collectivité. L'attribution de compensation est diminuée d'autant.

B. [La section d'investissement](#)

[B1 – Les recettes d'investissement \(hors emprunts\)](#)

Les subventions

Elles sont variables par nature et dépendent des projets votés et des politiques publiques accompagnées par les financeurs. A noter également que les subventions souffrent bien souvent d'un décalage dans le temps entre le moment de leur attribution et le moment de leur versement.

En 2021, les subventions relatives à la politique vélo et à l'aménagement de la place de l'Océan représentent une grande partie de ces dernières.

	2017	2018	2019	2020	2021
Subventions et fonds de concours	194	315	665	53	430

Les dotations, fonds divers et réserves

Il s'agit du fonds de compensation de la TVA : l'Etat rembourse la TVA payée sur l'investissement par les collectivités à hauteur de 16.40%. toutes les dépenses ne sont pas éligibles.

L'autre recette est constituée des taxes d'aménagement versées par les bénéficiaires de permis de construire et de certaines déclarations de travaux.

	2017	2018	2019	2020	2021
FCTVA	180	265	459	299	243
TLE / TA	87	85	69	103	105
Total compte 10	266	350	529	402	348

[B2 – Les dépenses d'investissement](#)

Les dépenses d'équipement recouvrent les études, l'acquisition de logiciels, matériel, mobilier, les constructions et grosses rénovations, la voirie et les réseaux, les acquisitions.

Les dépenses d'équipements sont cycliques. Les gros projets étant plus longs à réaliser, ils se situent davantage en seconde partie de mandat.

Comparaison mandats/périodes	2001 /2007	2008 /2013	2014 /2019	2020 /2021
Dépenses équipement mandat/période K€	9593	11125	10870	3329
Moyenne annuelle par mandat/période K€	1370	1854	1812	1664,5
Moyenne annuelle mandat/période en €/hbts	346	445	417	366

C. [Focus sur l'épargne](#)

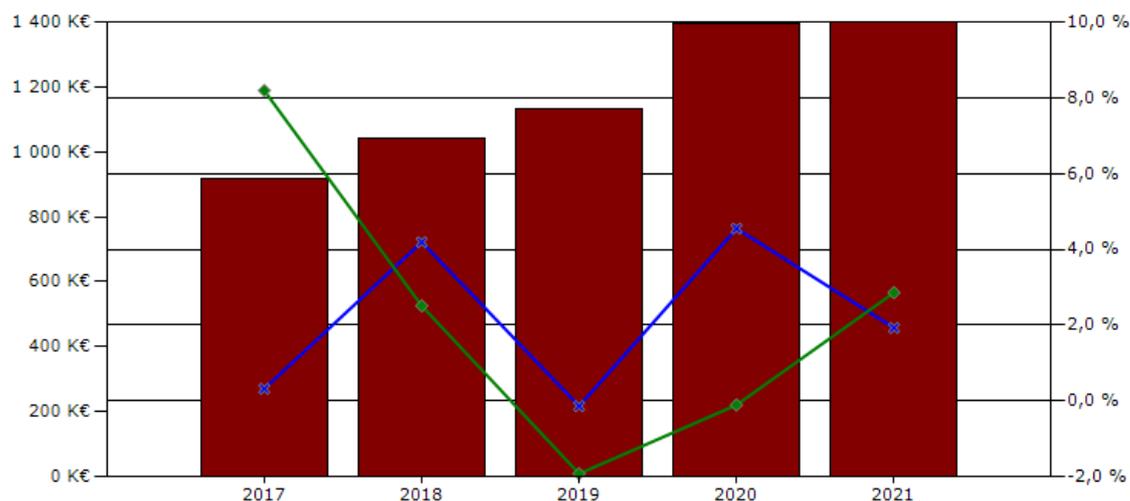
Soldes synthétiques d'épargne

K€	2017	2018	2019	2020	2021
Produits de fonctionnement courant	5 222	5 529	5 570	5 836	6 031

- Charges de fonctionnement courant	4 305	4 484	4 437	4 441	4 632
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	917	1 044	1 133	1 394	1 399
+ Solde exceptionnel large	19	55	-19	-5	38
= Produits exceptionnels larges*	20	59	19	41	44
- Charges exceptionnelles larges*	1	4	38	45	7
= EPARGNE DE GESTION (EG)	936	1 100	1 114	1 390	1 437
- Intérêts	87	84	88	69	52
= EPARGNE BRUTE (EB)	849	1 015	1 027	1 321	1 385
- Capital	516	551	594	550	690
= EPARGNE NETTE (EN)	333	464	433	771	695

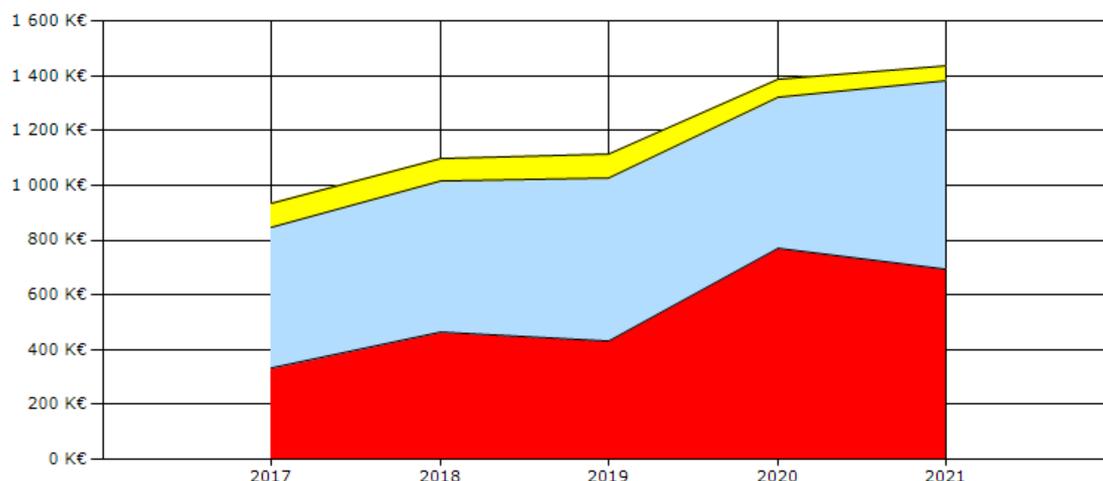
Le remboursement du capital augmente artificiellement en 2021 du fait d'une régularisation liée au transfert de la dette du budget assainissement vers Quimperlé communauté en 2019 et qui n'avait pas été régularisée par la banque. Le capital aurait dû être de 608K€ en 2020, puis 632K€ en 2021.

Excédent brut courant



■ Excédent brut courant ● Ev réelle produits fct courant ● Ev réelle charges fct courant

Marges d'épargne



■ Epargne nette ■ Capital ■ Intérêts

D. Focus sur la dette

Synthèse de la dette au budget général au 01/01/2022

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
4 671 360.95 €	1,12 %	10 ans et 4 mois	5 ans et 3 mois	11

Durée de vie résiduelle :

La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt.

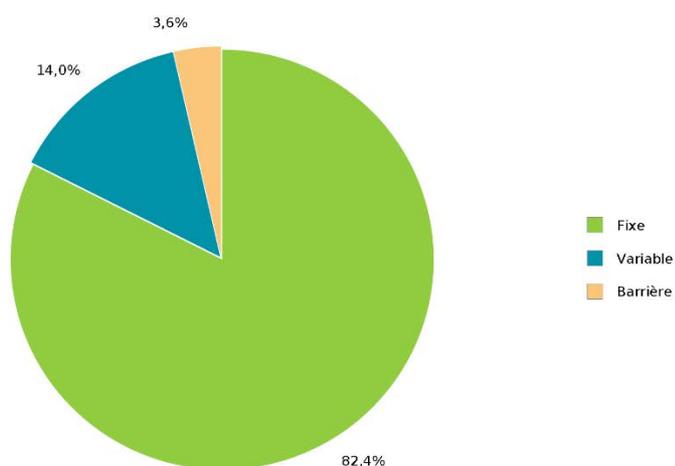
Durée de vie moyenne : Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement. La DVM = somme des (Ci x i) / somme des Ci où : Ci représente le capital amorti la i-ème année.

Elements de synthèse	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Variation
Votre dette globale est de :	4 671 360.95 €	4 643 601.07 €	↗
Son taux moyen hors swap s'élève à :	* 1.12 %	1.35 %	↘

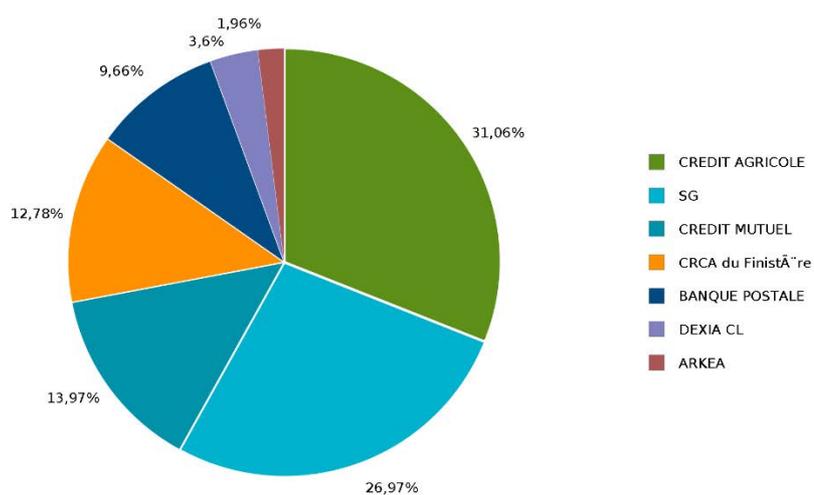
Le budget général compte 11 emprunt(s) réparti(s) auprès de 6 établissement(s) prêteur(s).

Dette par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	3 850 745.39 €	82,43 %	1,17 %
Variable	652 500.00 €	13,97 %	-0,02 %
Barrière	168 115.56 €	3,60 %	4,29 %
Ensemble des risques	4 671 360.95 €	100,00 %	1,12 %



Dette par prêteur



La durée apparente de la dette est de 3.4 ans.

Analyse de l'encours de dette

ENCOURS DE DETTE AU 31/12

K€	2017	2018	2019	2020	2021
encours de dette	4 417	4 626	4 602	4 644	4 671
/ Epargne brute	849	1 015	1 027	1 321	1 385
encours de dette/épargne brute	5,2	4,6	4,5	3,5	3,4

Evolution de l'encours de dette : de 2001 à 2021

année	2001	2007	2013	2019	2021	2007/2021
2007/CRD	3688	4650	4487	4602	4671	
évolution		962	-163	115	69	21
%tage		+26.08%	-3.51%	2.56%	0.37%	0.45%

6- Les perspectives budgétaires pour 2022

A. En fonctionnement : recettes et dépenses – les orientations

A 1- Les hypothèses de recettes en 2022

Les recettes liées atténuations de charge baissent en 2022, de près de 19%, du fait du changement de situation des agents : reprise d'activité, départs en retraite pour invalidité, fin des droits à plein traitement...

Les produits attendus de fiscalité évolueront comme chaque année en raison du coefficient de revalorisation voté par la loi de Finances à 3.4% pour 2022 et du fait de l'évolution physique des bases (constructions nouvelles).

Les bases prévisionnelles communiquées par le Trésor public à ce jour sont les suivantes :

Bases d'imposition effectives 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Evolution des bases
5 126 960	5 301 277	3,40%
8 403 867	8 809 246	4,8%
166 752	171 410	2,8%

S'agissant des produits de service, les hypothèses sont à la hausse pour les occupations du domaine public (fin des exonérations liées au COVID pour l'exploitation des terrasses des cafés et restaurants), les recettes culturelles, les recettes de la base nautique avec une équipe de moniteurs confortée et les recettes scolaires et périscolaires qui tiennent compte de l'augmentation du nombre d'élèves.

S'agissant des dotations, le FPIC a disparu en 2021 : (- 15 935€).

L'attribution de compensation baisse de manière importante. En effet, les services mutualisés ne

seront plus facturés par QC mais directement déduits de l'AC : il s'agit des services d'instruction du droit du sol, du service informatique et du conseiller numérique. En parallèle, le dispositif de l'attribution de compensation en investissement est maintenu. Concrètement cela se traduit par un maintien dans le montant de l'attribution de compensation en fonctionnement du montant de transfert de charges liée aux ZAE, facturé en investissement à hauteur de 13 342€. Cette baisse de l'AC est neutralisée par la disparition des dépenses correspondantes.

Les droits de mutation devraient se maintenir à un niveau élevé, 2021 restant une année exceptionnelle du fait de la vente d'un bien économique. Ces derniers ne sont perçus par la commune que depuis 2020. Il est difficile d'évaluer une moyenne sur une période aussi courte. En 2021, les transactions en Bretagne ont augmenté sensiblement (23 %) et la hausse moyenne de l'immobilier a été forte. La crise COVI a augmenté l'attrait des villes moyennes et le télétravail, les possibilités de travailler loin de son siège social. Ce phénomène, s'il ralentissait, engendrerait aussi un retournement à la baisse.

Compte tenu de ces différents éléments les recettes prévisibles sont estimées à 380 K€ (+23 K€/2020).

Le PLF 2022 ne remet pas en cause la stabilité du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) même si, comme chaque année, certaines communes verront cette recette baisser et d'autres la verront progresser. Les montants n'ont pas encore été communiqués. La commune non éligible à la dotation bourg centre* voit sa DGF baisser chaque année.

**dotation pérenne au montant garanti.*

A.2-. Les hypothèses de dépenses en 2022

S'agissant des **charges à caractère général**, elles vont devoir tenir compte des hausses du prix de l'énergie et des matières premières. Plusieurs entreprises nous ont déjà informés de hausses tarifaires conséquentes, dont le SDEF, s'agissant du prix de l'électricité et du gaz et les entreprises de travaux publics, ce qui impacte aussi les travaux d'entretien de voirie.

Les travaux en régie réalisés directement par le pôle technique sont conséquents en 2022 : l'enveloppe d'achat de fourniture en tient compte, ainsi que de la hausse du prix du bois et de l'aluminium.

Les charges de maintenance augmentent également du fait de nouvelles prestations, comme la diffusion en direct du conseil municipal ou de nouveaux logiciels métiers : RH, police municipale, secrétariat du pôle technique entre autres.

Il faut aussi tenir compte du fonctionnement en année pleine de la base nautique.

Malgré la consultation réalisée en 2021 pour renouveler les contrats d'assurances, les cotisations enregistrent une hausse de près de 40%. La fin de nombreux contentieux, générés avant la souscription de la protection juridique et de fait non couverts, qui se sont par ailleurs soldés au bénéfice de la commune, permet de réduire le crédit affecté aux frais d'actes et de contentieux.

La reprise d'une activité projetée « normale » après les 2 années covid se traduit par des crédits augmentés par rapport à 2020 sur les cérémonies publiques et la programmation culturelle.

Le budget de fonctionnement intègre également de nouvelles actions dont l'ouverture d'un point d'accueil à destination des ados cet été à Bellangenet, qui nécessitera la location d'un modulaire et du personnel d'animation.

S'agissant des **charges de personnel**, elles intègrent les 2 créations de poste approuvées par le conseil municipal en 2021 : secrétariat du pôle technique et agent en espaces verts en année pleine. Le poste créé en 2021 au service communication à 80% est intégré en année pleine et passe à 100% en 2022. Le ½ poste d'ATSEM créé à St Maudet à la rentrée 2021 sera budgété en année pleine et le ½ poste complémentaire au service urbanisme est transformé en temps complet. L'équipe de la base voile est complétée par 1 moniteur sur 6 mois, un sur 4 mois et un saisonnier supplémentaire en haute saison (dépenses compensées par des recettes). Le service jeunesse et celui des sports seront confortés par un recrutement (nouveaux besoins faisant suite à la création du second gymnase, développement des politiques vélo, nouvelles actions projetées auprès des jeunes 14/18 ans...)

Le pôle technique intégrera un nouvel agent pour de missions polyvalentes en entretien de bâtiment et le service portuaire à Doëlan est renforcé par un saisonnier supplémentaire en haute saison.

Enfin, compte tenu des retours du public et des chiffres de fréquentation, le budget intègre également la création d'un mi-temps supplémentaire à la ludothèque. Cela permettra d'ouvrir cet équipement sur des plages horaires plus larges durant les vacances scolaires et de répondre aux besoins résultant de l'augmentation du nombre des usagers.

Ces recrutements témoignent de l'évolution de la population et de la nécessité de l'accompagner par des politiques et des services publics à la hauteur des attentes.

Au-delà de l'incontournable glissement vieillesse technicité, les charges de personnel tiennent aussi compte de la revalorisation salariale des catégories C en année pleine et de la prime de précarité de 10%.

Les **charges de gestion courante** restent contenues : il s'agit des indemnités des élus et des subventions et dotations aux associations ou l'école privée. L'enveloppe dédiée aux subventions associatives sera majorée pour tenir compte de la reprise d'activités et des nouveaux projets.

Aucune **charge exceptionnelle** n'est prévue en 2022.

B. [Les Investissements : les prévisions 2022 en dépenses et recettes](#)

La pandémie qui frappe notre pays continue d'impacter nos budgets.

Au vu de la situation économique résultant de la crise, le gouvernement a demandé aux partenaires publics de s'engager en 2021 et 2022 dans un plan de relance. La commune participe pleinement à cet effort national.

D'ordinaire, en début de mandat le niveau des dépenses d'investissement est moins soutenu. Ce calendrier et cette logique sont totalement bouleversés. Il est demandé aux collectivités de lancer au plus tôt leurs investissements.

2022 va donc connaître un accroissement de nos investissements largement supérieur à celui habituellement observé en début de mandat.

Le montant des dépenses d'équipements pour 2022 s'établirait à **3 130 000 €**. Les trois quarts des dépenses sont mobilisés pour la rénovation de nos bâtiments, avec un volet important sur la transition énergétique, l'entretien de notre patrimoine, la voirie, l'achat de matériel.

- Transitions énergétiques : 905 000 €
Equipements en panneaux photovoltaïques
Remplacement chaudières fuel et isolation renforcée de bâtiments communaux
Passage lanterne éclairage en LED
- Equipements sportifs : 350 000 €
Fond de concours base nautique
Stade USC réfection des vestiaires et terrain synthétique
Parc de glisse
- Matériel et entretien des bâtiments : 390 000 K€
- Sentiers côtiers : 95 K€
- Logiciels et études : 37 000 €
- Signalétique : 90 000€
- Aménagements urbain et voirie : 500 000 €
Cheminement Anne de Bretagne, rue du Kerou, aménagement de sécurité route de Doelan..., lancement des travaux rue de Quillien
- Enfouissement de réseaux : 103 000 €
Avance pour la SAFI sur la ZAC et fin des enfouissements au Kerou.
- Ecoles : 170 000 €
Classe école publique St Maudet, divers travaux écoles, restaurant scolaire
- Achats de terrains : 300 000 €
- Espace solidaire Ty Liam : 40 000 € (hors travaux en régie)
- Maison musée : 100 000 €
Indemnités concours architecte, MOE, divers

- Petit patrimoine : 50 000 € :
Chemin des peintres, chapelle St Maudet

C. [Les Budgets annexes](#)

L'ensemble des résultats des budgets annexes sont positifs en 2021. Ceci s'explique notamment, s'agissant de sports de Pouldu Laïta et Pouldu plaisance, par le versement de subventions exceptionnelles au titre du COVID par l'état.

LES BUDGETS ANNEXES

	fonctionnement	investissement	résultat global
port de Doëlan	15 273,67 €	25 958,62 €	41 232,29 €
port de Pouldu Laïta	36 930,20 €	48 760,73 €	85 690,93 €
port de pouldu plaisance	28 477,76 €	136,64 €	28 614,40 €
réseau de chaleur	1 008,41 €	21 469,58 €	22 477,99 €

Etat consolidé de la dette au 01-01-2022

Au 01 janvier 2022, le capital restant du de l'ensemble des budgets est de 5 033 770€, dont 76.50% à taux fixe. Le taux moyen est de 1.12%.

D. [Prospective mandat et période 2022-2026](#)

[C1 - Le fonctionnement : Les hypothèses d'évolution](#)

[Le contexte](#)

- ✓ Inflation : 0,8% en 2022, puis 1,5% par an
- ✓ Population DGF : + 70 habitants /an
- ✓ Evolution des bases locatives : 0,8% en 2022 puis 1,5 % par an
- ✓ Evolution physique des bases : 1,5% par an

[Les hypothèses de dépenses](#)

- ✓ Charges à caractère général : + 3% par an (1,5 % + inflation)
- ✓ Charges de personnel + 7,1 % en 2022 (créations de postes et effet année pleine des postes ouverts en 2021), puis + 2,8 % en moyenne annuelle (dont Hypothèses aléas et GVT +1,8% par an).
- ✓ Autres charges de gestion courante : + 20 K€ en 2022, + 15 K€ en 2023 (retour des nuits étoilées, nouvelles associations, évolutions CCAS et effectifs NDG) puis +5 K€/an

[Les hypothèses de recettes](#)

- ✓ Produits de service : -40 K€ en 2022 puis + 4,3%/an
- ✓ DMT0 : 380 K€/an puis 350 K€/an
- ✓ Dotations : - 0,4% par an

- ✓ Produits de gestion : à partir de 2023 – 8K€/an (fin location maison Doëlan)
- ✓ Attribution de compensation et Dotation de solidarité : -27 K€ en 2022 puis stable
- ✓ Produits exceptionnel : 15 K€/an

C2- L'investissement sur la période 2020/2026 et 2022/2026

	Période 2020-2026	Période 2022-2026
Dépenses d'investissements	15 586 K€	12 132 K€
Recettes d'investissement (dont FcTVA)	6 713 K€	5 299 K€
Reste à charge	8 873 K€	6 833K€

Ce tableau est une projection établie au vu des projets recensés, en cours ou programmés et des informations disponibles. Il est amené à évoluer chaque année et devra être mis à jour régulièrement pour en actualiser les montants et les plannings de réalisation, aussi bien en dépenses qu'en recettes. Il vise à permettre aux élus de piloter au mieux les grandes opérations, de construire les budgets, d'anticiper et coordonner les actions.

	2020/2021	2022	2023	2024	2025	2026	2020/2026	2022/2026
Energies, bâtiments, matériel								
Dépenses	1030	1653	698	538	498	483	4900	3870
recettes	55	170	53	85	5	5	373	28
Equipements sportifs								
Dépenses	79	350	500	0	0	0	929	850
recettes	69	30	100	40	0	0	239	170
Etude et terrain								0
Dépenses	101	336	145	30	105	195	912	811
Recettes	70	243	0	200	50	0	563	493
Solidarités								0
Dépenses	391	38	210	30	0	0	669	278
Recettes	76	13	0	50	0	0	139	63
Equipements culturels et patrimoine								0
Dépenses	45	150	600	1730	810	15	3350	3305
Recettes	30	0	93	652	530	380	1685	1655
Aménagements et voirie								0
Dépenses	1808	603	1080	385	400	550	4826	3018
Recettes	560	411	77	100	200	30	1378	818
Total dépenses	3454	3130	3233	2713	1813	1243	15586	12132
Total recettes	860	867	323	1127	785	415	4377	3517
Solde	2594	2263	2910	1586	1028	828	11209	8615
remboursement FCTVA	554	208	393	483	423	275	2336	1782
Bilan après remboursement fctva	2040	2055	2517	1103	605	553	8873	6833

C3-Les grands équilibres financiers

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ev° Taux d'Imposition	0,0%						
Produit fiscal strict	3 548	3 604	3 778	3 862	3 975	4 091	4 211
Autres impôts et taxes	681	845	682	653	653	653	653
Dotations et participations	885	816	792	789	790	788	788
Autres produits fct courant	721	766	735	681	658	737	779
Produits exceptionnels larges	41	44	15	15	15	15	15
Produits de Fonctionnement	5 876	6 076	6 002	6 000	6 091	6 285	6 446
Ev° nominale produits fct courant strictes	5,5%	4,5%	-0,2%	0,1%	2,1%	3,3%	2,6%
Ev° nominale Charges fct courant strictes	0,1%	4,3%	5,7%	3,2%	2,1%	3,6%	2,4%
Ch. de Fonctionnement larges	5 105	5 381	5 595	5 668	5 821	6 034	6 170
Epargne nette	771	695	407	332	270	251	276
Rec.Inv. hs Emprunt	672	882	1 137	969	1 484	1 320	812
Dép Inv. hs Capital	1 781	1 708	3 130	3 233	2 713	1 813	1 243
Emprunt	650	660	1 186	1 282	859	242	155
Variables de pilotage	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours corrigé (31.12) / Ep brute	3,5	3,4	5,0	6,8	7,4	6,9	6,2

- L'épargne nette se dégrade. Elle passe de 771 K€ en 2020 à 270 K€ en 2024, soit une baisse de 500 K€. Dans la période 2014/2020, la municipalité a limité l'évolution des dépenses de fonctionnement afin de maintenir les grands équilibres financiers. L'objectif de réduction des dépenses a été respecté. Cette politique volontariste se heurte aujourd'hui à la nécessité de mieux accompagner les nouveaux services, de répondre à l'augmentation de la population, à ses besoins et ses attentes. Ces dépenses impacteront les résultats du budget de fonctionnement dans les deux années à venir.
- Si les DMTO viennent en partie compenser ces dépenses nouvelles, les importantes baisses de recettes d'Etat qui touchent plus fortement Clohars que les communes comparables ou celles de notre territoire, affectent durablement nos résultats. La baisse des dotations et des non compensations fiscales représentent chaque année un déficit de recettes de près d'un demi-million.
- Afin de maintenir les équilibres financiers et de permettre à la commune de mener à bien ses missions, il paraît nécessaire de relever les taux sur le foncier bâti, inchangés depuis 2011.

E.